

Motion du 12 septembre 2012 de Mmes Mireille Luiset, Danièle Magnin, MM. Carlos Medeiros, Pascal Spuhler, Jean-François Caruso, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni et Daniel-Dany Pastore: «Pas d'apprentis sous les ponts...»

(refusée par le Conseil municipal lors de
la séance du 19 mars 2014)

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

La Ville de Genève consacre beaucoup d'attention à la création de places d'apprentissage pour les jeunes, tant avec statut légal que sans. Paradoxalement, rien n'est mis en œuvre pour assurer la sécurité desdits jeunes en cas de conflits familiaux ou autres les mettant dans la position de sans-abri.

Ces jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes, dormant à la belle étoile ou dans des entrées d'immeubles; dans le meilleur des cas, ils peuvent pour une nuit ou deux loger chez un ami.

Considérant:

- que ce sont souvent des situations passagères, surtout lorsqu'il s'agit de conflits familiaux;
- que ces jeunes hésitent à s'adresser aux services sociaux, où ils sont parfois mal reçus, et surtout parce qu'ils se sentent mal à l'aise devant les procédures administratives longues et compliquées;
- que la Ville a la possibilité de créer rapidement des logements d'urgence sous la forme de logements modulaires sur des parcelles dont elle est propriétaire. Au besoin, elle peut s'informer auprès des grandes exploitations agricoles ou entrepreneurs de la place qui utilisent couramment ces structures pour leurs employés, quant aux détails techniques ou d'achat de ces logements modulaires. La question du chauffage pourrait être assurée par une chaufferie mobile;
- que ces jeunes sont dans une vraie situation de danger où leur vie peut basculer, alors qu'ils ont commencé une formation devant leur assurer un avenir.
Une action immédiate est efficace est nécessaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre des mesures immédiates pour la création de logements d'urgence sous forme de logements modulaires;
- de prendre contact avec l'Association «Le Bateau Genève» (ou autre, pouvant assurer une écoute permanente et immédiate sans lourdeur administrative) pour étudier la possibilité d'encadrement des apprentis en situation de rupture familiale ou autres;
- de prendre des mesures d'information pour les maîtres d'apprentissage, Fédération des artisans et commerçants et autres formateurs desdits apprentis, quant aux solutions apportées par la Ville face à ces situations sensibles.